

MAIRIE
DE
REBRECHEN
45470

Téléphone 02 38 65 61 15

Télécopie 02 38 65 54 34

E-mail : rebrechien@wanadoo.fr

Session du 04 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Area Bacchi, en séance ordinaire, sous la présidence de M. DARDONVILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain DARDONVILLE – M. Franck DUBOIS – Mme Corinne POUSSE – M. Thierry LEGUET – M. Bernard JAHIER – Mme Joëlle CAPLAIN – Mme Ghislaine JUNCHAT – M. Jean-Jacques GASTECEL – Mme Colette OGER – Mme Aline PASSEMARD (arrivée 20h20) – M. Arnaud TARTROU WALDEN – Mme Céline GAUCHER – M. Cyrille MÉRY – M. Alexis PINTO – Mme Sabrina PLISSON

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame Joëlle CAPLAIN est élue secrétaire de séance.

AFFAIRES GÉNÉRALES : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture in extenso d'un projet de délibération concernant les délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22-4° du CGCT introduit par l'article 9 de la loi "MURCEF" dispose : "le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Ainsi, le Conseil Municipal, s'il le souhaite, donne par délibération, délégation au maire pour passer et exécuter ce type de marchés sur la durée de son mandat.

A défaut de cette délégation générale, il convient que les marchés passés sans formalités préalables fassent chaque fois l'objet d'une délibération spécifique conformément à l'article L 2122-21-6° du CGCT. En l'absence de l'une ou l'autre de ces délibérations, les marchés sans formalités préalables seraient illégaux car diligentés par une autorité non compétente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au maire (ou son suppléant en cas d'absence) pour les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant le règlement et la passation des marchés de travaux, services et fournitures qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsqu'ils sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés de conditions de charges ;
- De décider l'aliénation de biens immobiliers de gré à gré jusqu'à 4 600 € ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et de déléguer ce droit dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- D'exercer au nom de la commune le D.P.U. fixé par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire précise qu'une fois cette délégation donnée, le Conseil Municipal n'a plus à délibérer sur ces

points.

Le Maire doit au minimum une fois par trimestre rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation. Le Conseil Municipal peut à tout moment par délibération les faire évoluer.

Ces précisions apportées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a par treize voix POUR et une abstention (Monsieur DARDONVILLE), décidé d'accorder au maire les délégations telles que présentées ci-dessus.

20 heures 20, Madame Aline PASSEMARD rejoint les membres du Conseil Municipal présents.

AFFAIRES GÉNÉRALES : Commissions communales

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition de composition des commissions communales. Il précise que les commissions sont ouvertes à l'ensemble des conseillers et que tout membre du Conseil peut assister à une séance sans prendre part au vote même s'il ne fait pas partie de la commission.

- **1^{er} adjoint Franck DUBOIS : Délégation T.U.R.R.F**
Délégué Bernard JAHIER : Assainissement et ZAC

Commission Travaux Urbanisme

MM. Alain DARDONVILLE – Franck DUBOIS – Bernard JAHIER – Mme Ghislaine JUNCHAT – MM. Arnaud TARTROU – Cyrille MÉRY – Alexis PINTO – Mmes Aline PASSEMARD – Joëlle CAPLAIN – M. Jean-Jacques GASTECEL

Monsieur le Maire explique que cette Commission peut sur certains dossiers travailler en sous commission.

Monsieur PINTO veut préciser qu'avant de s'engager dans une commission, il souhaite avoir l'assurance d'avoir les moyens d'effectuer un travail précis, particulièrement en matière de voirie et de sécurité des bâtiments afin notamment de ne plus avoir d'avis négatifs de la commission de sécurité.

Monsieur DUBOIS répond qu'en matière de sécurité des bâtiments, une commission spéciale a été créée afin de s'assurer du suivi de l'entretien des bâtiments. En matière de voirie, une programmation des travaux sera faite sur la durée du mandat et suivie par la commission travaux urbanisme.

Monsieur le Maire répond qu'en matière de sécurité tout sera fait pour avoir le budget nécessaire.

Commission Ressources Humaines

MM. Alain DARDONVILLE – Franck DUBOIS – Bernard JAHIER – Thierry LEGUET – Mme Colette OGER – M. Alexis PINTO.

Commission Restaurant Communal

MM. Alain DARDONVILLE – Franck DUBOIS – Mmes Sabrina PLISSON – Corinne POUSSE – Céline GAUCHER – Joëlle CAPLAIN

Commission Finances

MM. Alain DARDONVILLE – Franck DUBOIS – Thierry LEGUET – Mmes Ghislaine JUNCHAT – Céline GAUCHER – M. Arnaud TARTROU

Commission Spéciale Concession Aménagement ZAC

MM. Alain DARDONVILLE – Franck DUBOIS – Bernard JAHIER – Mmes Joëlle CAPLAIN – Ghislaine JUNCHAT – M. Arnaud TARTROU – Membres consultatifs : Mmes Sabrina PLISSON – Corinne POUSSE

Monsieur le Maire précise que cette commission n'aura plus d'objet lorsque la convention avec l'aménageur sera signée. Il sera alors crée une Commission Spéciale de suivi des travaux de la ZAC.

Commission Spéciale Conformité

MM. Alain DARDONVILLE – Franck DUBOIS – Bernard JAHIER – Mme Ghislaine JUNCHAT – M. Alexis PINTO

Commission Spéciale Cœur de village

MM. Alain DARDONVILLE – Franck DUBOIS – Bernard JAHIER – Arnaud TARTROU – Mmes Sabrina PLISSON – Colette OGER – M. Jean-Jacques GASTECEL – Mme Aline PASSEMARD – M. Cyrille MÉRY – M. Thierry LEGUET

Commission Voirie

MM. Franck DUBOIS – Bernard JAHIER – Thierry LEGUET – Alexis PINTO – Arnaud TARTROU – Mme. Colette OGER – M. Cyrille MÉRY

Monsieur PINTO rappelle qu'un audit a été fait par la DDT sur les travaux nécessaires concernant la voirie communale en 2009 et 2010. Il constate que sur le mandat précédent peu de travaux ont été engagés. Il s'interroge sur ce qui pourra être fait sur ce mandat.

Monsieur DUBOIS précise que ce document servira de base de travail à la Commission mais qu'il ne s'agit que de

préconisations qui sont à analyser.

Monsieur JAHIER précise que le budget sur le précédent mandat n'aurait pas pu supporter une telle quantité de travaux.

Monsieur le Maire répond que la Commune a dû faire des arbitrages budgétaires. Ce manque de travaux en matière de voirie a été reproché à l'ancienne équipe. Il s'agit durant ce mandat de mettre les moyens nécessaires pour effectuer les travaux de voirie. Néanmoins une partie de la responsabilité des travaux est aujourd'hui supportée par la Communauté de Communes de la Forêt, pour les voies classées d'intérêt intercommunal.

- **2ème adjoint Corinne POUSSE : Délégation 3A.E.S**
Déléguée Céline GAUCHER : Jeunesse et école

Commission Anciens

Mmes Corinne POUSSE – Colette OGER – M. Alexis PINTO – Mmes Joëlle CAPLAIN – Aline PASSEMARD

Commission Animation Jeunesse

Mmes Corinne POUSSE – Céline GAUCHER – Colette OGER – M. Cyrille MÉRY – Mme Sabrina PLISSON

Commission Associations

Mme Corinne POUSSE – M. Franck DUBOIS – Thierry LEGUET – Mme Céline GAUCHER – M. Arnaud TARTROU

Commission Ecole

Mme Corinne POUSSE – M. Alain DARDONVILLE – Mme Céline GAUCHER – Sabrina PLISSON – MM. Cyrille MÉRY – Arnaud TARTROU

Commission Sociale

Mmes Corinne POUSSE – Céline GAUCHER – Colette OGER – Joëlle CAPLAIN – Aline PASSEMARD – M. Bernard JAHIER

- **3ème adjoint Thierry LEGUET: Délégation 3C.L**
Délégué Arnaud TARTROU : Culture

Commission Cadre de vie

MM. Thierry LEGUET – Arnaud TARTROU – Mmes Ghislaine JUNCHAT – Céline GAUCHER – MM. Jean-Jacques GASTECEL – Cyrille MÉRY – Mmes Sabrina PLISSON – Colette OGER

Commission Culture

MM. Thierry LEGUET – Arnaud TARTROU – Franck DUBOIS – Mme. Sabrina PLISSON – M. Cyrille MÉRY

Commission Communication

MM. Thierry LEGUET – Arnaud TARTROU – Alain DARDONVILLE – Mme. Corinne POUSSE – Jean-Jacques GASTECEL

Commission Évènementiel

MM. Thierry LEGUET – Arnaud TARTROU – Franck DUBOIS – Mme Sabrina PLISSON – M. Cyrille MÉRY – Mme Céline GAUCHER

Commission Communale d'Aide Sociale

MM. Alain DARDONVILLE – Mmes Aline PASSEMARD – Céline GAUCHER – Joëlle CAPLAIN – Ghislaine JUNCHAT – Corinne POUSSE + cinq membres extérieurs

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une entité à part avec son Président, qui est obligatoirement le Maire, son budget propre et son Conseil d'Administration constitué à part égale par des membres élus par le Conseil et des membres extérieurs au Conseil ayant des compétences en matière sociale.

M. LEGUET demande si les comptes rendus du CCAS peuvent être diffusés même s'ils sont anonymes.

Monsieur le Maire répond que le CCAS n'ayant pas pris de décisions générales et prenant des décisions sur des dossiers précis il lui semble impossible de rendre les dossiers anonymes dans une commune de notre taille.

Commission Communale des Impôts Directs

MM. Alain DARDONVILLE – Franck DUBOIS – Mmes Joëlle CAPLAIN – Ghislaine JUNCHAT

Monsieur le Maire ayant présenté l'ensemble des futures commissions, il propose au Conseil de procéder au vote. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents vote pour la création des commissions et désigne les membres selon la présentation ci-dessus.

AFFAIRES GÉNÉRALES : Délégation du Maire aux Adjointes et Conseillers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il peut dans le cadre de ses compétences déléguer un certain nombre de

« pouvoirs » aux adjoints, et si tous les adjoints ont une délégation, à des conseillers municipaux. Malgré tout dans le cadre de ces délégations, le Maire est toujours compétent. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services il a décidé de déléguer les compétences suivantes :

✓ **Délégations au 1^{er} adjoint Franck DUBOIS :**

Travaux Urbanisme, Ressources Humaines, Restaurant Communal, Finances, Assainissement et ZAC

✓ **Délégations à Bernard JAHIER :**

Assainissement et ZAC

✓ **Délégations au 2^{ème} adjoint Corinne POUSSE :**

Anciens, Animation Jeunesse, Associations, Ecole, Affaires sociales, Jeunesse et école

✓ **Délégations à Céline GAUCHER :**

Jeunesse et école

✓ **Délégations au 3^{ème} adjoint Thierry LEGUET :**

Cadre de vie, Culture, Communication, Évènementiel

✓ **Délégations à Arnaud TARTROU :**

Culture

AFFAIRES GÉNÉRALES : Indemnités aux élus

Dans le cadre de ses fonctions, le maire peut bénéficier d'une indemnité sous certaines conditions. Une indemnité peut aussi être versée aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints. Il propose d'étendre le versement aux délégués. La somme totale des indemnités est revue en minorant celles du maire et des adjoints afin de respecter l'enveloppe maximum et ne pas augmenter le budget total.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L.2123-24,

Considérant que l'article L 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maxima et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer les taux des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, à compter du 1er avril 2014,

Après en avoir délibéré, considérant que la commune compte 1388 habitants (recensement INSEE de 2014), le conseil municipal, à la majorité des présents, vote ainsi qu'il suit les indemnités de fonction aux élus aux taux suivants :

- *Monsieur DARDONVILLE Alain, Maire : 30.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 ;*
- *Monsieur DUBOIS Franck, 1er adjoint : 14,48 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 ;*
- *Madame Corinne POUSSE, 2ème adjoint : 14,48 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 ;*
- *Monsieur Thierry LEGUET 3ème adjoint : 14,48 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 ;*
- *Monsieur JAHIER Bernard, Conseiller municipal Délégué, responsable de l'assainissement et suivi des travaux de la ZAC : 7.96 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 ;*
- *Madame GAUCHER Céline, Conseillère municipale Déléguée, responsable de l'animation jeunesse et des écoles : 4.84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 ;*
- *Monsieur TARTROU Arnaud, Conseiller municipal Délégué, responsable de la culture : 4.84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 ;*

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Ces précisions apportées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote.

Le Conseil Municipal par quatorze voix POUR et une abstention (Monsieur PINTO) vote pour les indemnités du maire, des adjoints et des délégués telles que présentées ci-dessus.

AFFAIRES GÉNÉRALES : Représentation de la commune aux regroupements et syndicats

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est membre d'un certain nombre de regroupements et de syndicats et doit donc être représentée au sein de ceux-ci. Il propose au Conseil Municipal de voter la répartition ci-dessous.

Pays Forêt d'Orléans Val de Loire

Titulaire : Corinne POUSSE - Suppléant : Alain DARDONVILLE

Syndicat des Eaux des Usages

Titulaires : Franck DUBOIS – Bernard JAHIER
Suppléants : Arnaud TARTROU – Joëlle CAPLAIN

Syndicat Intercommunal des Bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crenolle et de leurs Affluents (SIBCCA)

Titulaire : Bernard JAHIER - Suppléante : Colette OGER

Syndicat de la Demi-lune

Titulaires : Franck DUBOIS – Bernard JAHIER – Alexis PINTO –
Suppléantes : Joëlle CAPLAIN – Céline GAUCHER – Colette OGER

Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)

Titulaire : Bernard JAHIER

Société Publique Locale (SPL)

Titulaire : Alain DARDONVILLE
Suppléant : Franck DUBOIS

Etablissement Public Foncier Local (EPFL)

Titulaire : Franck DUBOIS
Suppléant : Alain DARDONVILLE

Ces précisions apportées, Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu à l'unanimité des présents vote pour la désignation des membres de la Commune aux différents regroupements et syndicats tel que présenté ci-dessus.

FINANCES : Taux des taxes locales 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière mandature le Budget Primitif 2014 a été voté. Il propose de ne pas le modifier lors de ce Conseil. Il rappelle que le vote de ce budget doit se faire avant le 30 avril et que les commissions ne se sont pas encore réunies. Le Budget 2014 pourra être modifié en fonction du résultat réel constaté lors du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion ou à n'importe quel moment par le vote d'une Décision Modificative.

Il rappelle que le budget a été élaboré sans hausse des taux d'imposition mais qu'en cas de modification des taux, le budget pourra être modifié pour le prochain Conseil.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 fourni par la préfecture qui sert de base à l'établissement des impôts locaux. Sans hausse des taux le montant des impôts locaux revenant à la Commune s'élève à 511 914 €. Monsieur le Maire rappelle que la Commune a des ratios fiscaux dans la moyenne supérieure et que les charges de personnel à elles seules absorbent une grande partie de ce montant.

Ces précisions apportées, Monsieur le Maire propose au Conseil de débattre sur la nécessité ou non d'augmenter les taux des taxes locales.

Monsieur PINTO souhaite savoir si la ZAC va permettre une hausse des revenus.

Monsieur le Maire répond qu'il y aura impact positif sur les finances à partir de 2017 au plus tôt.

Monsieur DUBOIS précise que dans le cadre de la convention d'aménagement le financement d'équipements publics par l'aménageur peut être prévu.

Monsieur le Maire propose qu'il soit fait un tour de table concernant ce sujet.

Il en ressort que sans hausse des taux, les évolutions des bases permettent à elles seules de faire progresser le montant des impôts locaux de 1.06 %, que la hausse n'a d'impact significatif que si elle est de plus de 5 points. Le Conseil n'ayant pas encore eu le temps d'étudier l'impact financier des nouveaux projets, il semble difficile de se prononcer sur une modification des taux d'imposition.

Ces précisions apportées, Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, vote à l'unanimité POUR le maintien des taux soit :

- 16.47 % pour la taxe d'habitation
- 26.83 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 77.91 % pour la taxe sur le foncier non bâti

DÉLÉGATION DU MAIRE : Engagement de commandes

Dans le cadre de la loi n°2005-102 du 1 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public, les Communes ont obligations de réaliser des travaux de mise en

conformité.

L'audit réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux a relevé un ensemble de travaux à mettre en œuvre, et tout particulièrement pour la mairie, permettre l'accessibilité des personnes en fauteuil.

La porte de l'accueil ne le permet pas aujourd'hui. Nous avons fait établir plusieurs devis. Il en ressort que nous devons faire :

- Réaliser un découpage des tableaux 1 490 € HT / 1 788 € TTC
- Poser une nouvelle menuiserie en aluminium en applique pour dégager un passage de 900 mm par la société Croixalmétal 3 893,79 € HT / 4 672,55 TTC

La délégation au maire ayant été votée lors de ce Conseil, Monsieur le Maire propose que cette commande soit mise au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à engager et payer ces dépenses.

Questions diverses :

Cadre de vie et associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEGUET.

Défibrillateur

La Commune s'est équipée le 14 février d'un défibrillateur DAE semi-automatique avec son armoire intérieure de sécurité. Il a été installé par la société SAS Préventiss en présence des services techniques dans le hall de la salle polyvalente afin de faciliter son accès en cas de besoin.

Une séance de formation pour une quinzaine de personnes pourrait être organisée à la rentrée de septembre par la société que nous avons retenue sur les conseils de pompiers, membres du SDIS. Les personnes à former pourraient être des élus, des responsables ou des membres d'associations, des enseignants ou certains jeunes de la MJ.

Mobilier urbain

Monsieur LEGUET rappelle que lors de la dissolution de l'Association Sportive de Rebréchien il avait été prévu l'achat de mobilier pour le tennis. Deux bancs et deux poubelles ont été achetés pour être installés sur les deux terrains de tennis extérieurs.

Maison des Jeunes et de la Culture

Madame POUSSE et Monsieur LEGUET ont rencontré Monsieur CATON le 3 avril à 17h à la demande de Madame BARRAULT de la FRMJC. Il remplacera Madame COUDIABY lors de sa future absence (maladie/maternité)

Monsieur LEGUET donne la parole à Monsieur GASTECEL.

Site Communal

Monsieur GASTECEL informe qu'avec Monsieur LEGUET ils ont rencontré Mme DESFORGES afin d'avoir une base de travail pour la commission (proposition de plan, estimation du coût...). Plusieurs devis seront demandés lorsque le projet sera défini par la commission.

Monsieur PINTO demande si on a une idée du coût d'un tel site.

Monsieur LEGUET répond qu'actuellement il n'y a qu'une estimation et qu'il préfère ne pas la donner en Conseil pour ne pas biaiser la mise en concurrence.

Monsieur JAHIER demande si on a une idée de la date de mise en service du site.

Monsieur GASTECEL répond que l'on peut estimer une mise en service fin septembre, début octobre.

Monsieur le Maire précise que le site doit à terme remplacer le blog actuellement en service et permettre d'offrir à la population des services et des renseignements officiels.

Chasse aux œufs de pâques

Monsieur le Maire donne la parole à Madame POUSSE. La chasse aux œufs le lundi de Pâques 21 avril aura lieu à partir de 10 heures en face de la salle polyvalente. Il est prévu la présence du gros lapin pour les photos. La Commission se réunira le lundi 7 avril pour définir les modalités de cette manifestation.

Organisation manifestations culturelles et de loisirs : Tremplin Rock

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TARTROU WALDEN.

« Rock in Rebrech' » est un événement organisé par la municipalité de Rebréchien. Grâce aux élus et aux nombreux bénévoles, cet événement est devenu un rendez-vous incontournable de la scène Rock. Le niveau musical est excellent le public est ravi. L'événement est maintenant attendu par tous les aficionados. Le 5^{ème} ROCK IN REBRECH est en cours d'organisation et aura lieu le 24 mai 2014. L'événement ayant chaque année plus de succès, nous nous devons de voir les choses en plus "grand" cette année. Il est prévu, si le temps le permet, une scène en extérieur et des animations diverses sur le thème du rock, et pour clôturer la soirée deux têtes d'affiches : Vulcain et Café Bertrand.



Autres questions diverses :

- **Soirée Thématique**

Monsieur LEGUET rappelle qu'il n'est pas prévu cette année de soirée thématique contrairement à ce qu'il était indiqué dans le Bulletin Municipal. Les échéances électorales n'ont pas permis d'organiser sereinement cette soirée.

Monsieur MÉRY demande si cette soirée sera reportée.

Monsieur LEGUET répond que pour le moment rien n'a été décidé et que la commission fera des propositions.

Monsieur le Maire précise que pour le moment on n'en est qu'au début du travail de chaque commission.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 22h00.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 25 AVRIL 2014 À 20H EN SALLE AREA BACCHI**